



13^e Session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides

« Les zones humides pour un avenir urbain durable »
Dubai, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018

Ramsar COP13 Rep.2

Projet de rapport quotidien Jour 2 – Mardi 23 octobre (Séance plénière de l'après-midi)

Mardi 23 octobre 2018

15.00 – 17.45 Séance plénière

Point 10 de l'ordre du jour : Rapport sur l'application du Programme de CESP 2016-2018 et recommandations sur les orientations futures

1. Le **Président du Groupe de surveillance des activités de CESP**, Mark Taylor (Australie), présente le document COP13 Doc.10, en soulignant les progrès d'application du Programme de communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP) au cours de la période triennale écoulée. Il attire l'attention sur l'annexe B du document qui contient les orientations et recommandations initiales du Groupe de surveillance des activités de CESP sur une nouvelle approche relative aux conseils et à l'appui à la CESP au sein de la Convention. Il note que certains aspects sont inclus dans le projet de résolution sur l'examen du 4^e Plan stratégique de la Convention (document COP13 Doc.18.6).
2. L'**Autriche, s'exprimant au nom de l'Union européenne** ainsi que le **Bénin**, la **Jordanie** et la **République de Corée** se félicitent des progrès d'application de la CESP et du travail accompli par le Groupe de surveillance des activités de CESP. La République de Corée insiste sur l'importance du label Ville des Zones Humides accréditée pour sensibiliser le public et encourage l'élaboration d'autres outils à cet effet. Le Bénin demande que les outils de promotion de la Journée mondiale des zones humides soient mis à disposition le plus vite possible.
3. Le rapport sur l'application du Programme de CESP 2016-2018 et les recommandations sur les orientations futures contenues dans le document COP13 Doc.10 et ses annexes sont approuvés.

Point 9 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

4. Le **Président du GEST**, M. Royal Gardner (États-Unis d'Amérique) présente le document COP13 Doc.9 qui décrit les activités et les progrès du GEST au cours de la période triennale 2016-2018. Il annonce que des exemplaires imprimés des *Perspectives des zones humides* :

L'état mondial des zones humides et de leurs services à l'humanité, dont il est question au paragraphe 4 du document, sont désormais disponibles.

5. **L'Autriche**, les **États-Unis d'Amérique** et la **Jordanie** félicitent le GEST et son Président pour leurs travaux, et les États-Unis d'Amérique notent avec satisfaction que le GEST se porte mieux depuis que ses méthodes de fonctionnement ont été révisées et que sa composition a été élargie.
6. La **Jordanie** propose d'établir, dans le cadre de la Convention de Ramsar, un mécanisme d'échange analogue à celui de la Convention sur la diversité biologique pour aider à diffuser les produits du GEST.
7. **Cuba** souligne aussi la nécessité d'accéder aux produits du GEST au niveau national, notant l'adoption d'un Plan national cubain sur les changements climatiques qui met l'accent sur l'importance de protéger et restaurer les zones humides côtières.
8. Le rapport du Président du GEST, figurant dans le document COP13 Doc.9, est approuvé.

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport de la Secrétaire générale conformément à l'Article 8.2 relatif à la Liste des zones humides d'importance internationale

9. Le **Secrétariat** présente le document COP13 Doc.12 sur la Liste des zones humides d'importance internationale en faisant observer que les informations sont à jour au 20 juin 2018 et qu'elles seront actualisées pour la réunion du Comité permanent en 2019.
10. La **République de Corée** attire l'attention sur la grande proportion de Sites Ramsar dont les Fiches descriptives Ramsar sont obsolètes et exhorte les Parties contractantes à fournir des informations à jour.
11. **L'Argentine**, **l'Inde** et le **Sénégal** annoncent qu'ils ont des mises à jour à apporter au rapport, l'Argentine ajoutant qu'elle a l'intention de fournir des informations dans sa déclaration sous le point 11 de l'ordre du jour, à propos de l'utilisation d'une nomenclature révisée pour les documents de la COP.
12. Le **Royaume-Uni** déclare que le recours à cette nomenclature révisée n'a pas été approuvé par le Comité permanent et qu'il convient de poursuivre la discussion à cet égard.
13. Le **Secrétariat** demande que toutes les Parties contractantes souhaitant faire une mise à jour communiquent celle-ci au Secrétariat pour intégration dans la prochaine version du rapport qui sera préparée pour la 57^e Réunion du Comité permanent.
14. Le rapport figurant dans le document COP13 Doc.12 est approuvé.

Point 13 de l'ordre du jour : Questions issues des résolutions et recommandations de sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes

15. Le **Secrétariat** note que toute question soulevée sera examinée au titre d'autres points de l'ordre du jour.
16. Les Parties contractantes ne font pas de commentaires.

Point 17 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières des projets de résolutions

17. Le **Secrétariat** présente le document COP13 Doc.17 énumérant les incidences administratives et financières projetées de points importants de l'ordre du jour de la COP13, compilées par le Secrétariat conformément à l'article 14 du Règlement intérieur. Il note que ce document n'est présenté qu'à titre d'information, ces incidences devant être examinées sous les points de l'ordre du jour en question.
18. La **Suisse** déclare qu'elle a révisé le projet de résolution qu'elle avait soumis sur l'amélioration de l'efficacité des structures et processus de la Convention (document COP13 Doc.18.2) et qu'elle estime que cette version révisée, si elle est adoptée, n'aura aucune incidence financière.
19. Il est pris note du document COP13 Doc.17.

Point 14 de l'ordre du jour : Rapport financier pour 2016-2018 du Président du Sous-groupe du Comité permanent sur les finances et budget proposé pour la période triennale 2019-2021

20. Le Président du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent, M. Abdou Salam Kane (Sénégal), présente le document COP13 Doc.14, attirant l'attention sur les deux scénarios proposés pour le budget administratif (A et B) pour la période triennale 2019-2021 qu'il a été décidé de transmettre à la COP13 lors de la 54^e Réunion du Comité permanent. Des précisions à ce sujet figurent aux paragraphes 14.a. et 14.b., respectivement, du document. Il indique que les décisions concernant le budget de la prochaine période triennale figureront dans une résolution de la Conférence, dont le projet figure au document COP13 Doc.18.5.
21. La **Suisse** estime que des ressources suffisantes pour les COP doivent être incluses dans le budget administratif.
22. La **République dominicaine** s'inquiète de la réduction proposée du budget disponible pour les Initiatives régionales Ramsar (IRR), notant qu'elles constituent un mécanisme efficace pour mettre en œuvre la Convention.
23. La **Mongolie** se dit préoccupée par le fait que l'adoption du scénario A aura un impact négatif sur le Service d'information sur les Sites Ramsar.
24. L'**Afrique du Sud** estime que les décisions budgétaires majeures relatives aux effectifs doivent être prises par la Conférence des Parties contractantes, et non dévolues au Sous-groupe sur les finances du Comité permanent ou à toute autre structure.
25. Le **Président** établit un Comité des finances et du budget pour la COP13, composé des membres du Sous-groupe sur les finances et ouvert à toutes les autres Parties, chargé d'examiner les options budgétaires pour la période triennale 2019-2021, et lui demande de faire rapport à une séance ultérieure.
26. Suite à la conclusion de la séance plénière, la **Secrétaire générale**, le **Président du GEST** et M. Max Finlayson, membre du GEST, présentent les points saillants et les messages clés du rapport Perspectives mondiales des zones humides.